

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 MARS 2008**

RECTIFICATIF

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 16.03.2008 est modifié comme suit :

IV NOMINATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des élections municipales et à l'installation du nouveau conseil, il serait souhaitable de nommer des conseillers municipaux délégués.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Où l'exposé de M. le Maire,*

- décide à l'unanimité de procéder à l'élection de deux conseillers municipaux délégués

Après appel à candidature, le conseil municipal procède aux votes à bulletins secrets.

CANDIDATS

NOM : WALLEZ Linda	NOM : VICENTE Jean-Paul
Votants : 19	Votants : 19
Nuls : 01	Nuls : 03
Exprimés : 18	Exprimés : 16
Majorité absolue : 10	Majorité absolue : 09

Ont été élus au poste de conseillers municipaux délégués

- **Madame WALLEZ Linda**
- **Monsieur VICENTE Jean-Paul**

VIII INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les articles L2123-23, L2123-24 et L2123-24-1-III du code général des collectivités territoriales fixent les montants des indemnités attribuées aux titulaires de mandats locaux.

Pour les communes de 1000 à 3499 habitants, le montant de l'indemnité est basé à

- 43% de l'indice 1015 pour le Maire
- 16.5% de l'indice 1015 pour les Adjoints,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'attribuer aux titulaires de mandats locaux, les indemnités suivantes, à compter du 16.03.2008, date de la mise en place du conseil municipal :
 - o 38.70 % de l'indice 1015 pour le Maire
 - o 12.40 % de l'indice 1015 pour les Adjoints
 - o une indemnité correspondant à 12.40% de l'indice 1015 pour les conseillers municipaux délégués (indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire Maire et Adjoints).
- précise que les indemnités seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,

Erreur de numérotation pour le point suivant

IX DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS PREVUES A L'ARTICLE L2122-22 DU C.G.C.T

Fait le 20.03.2008.

Diffusion

M. le Maire

Membres du conseil municipal

Classeur Elus

Mme Haution

Affichage

A retourner en mairie après avoir pris connaissance de ce document

Je, soussigné, certifie avoir reçu et approuve le rectificatif du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16.03.2008.

Signature